

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 23, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Table with 2 columns: 'Départs de Saumur pour Nantes' and 'Départs de Saumur pour Paris'. It lists departure times for omnibus, express, and poste services to various destinations like Angers, Tours, and Paris.

Table titled 'PRIX DES ABONNEMENTS' showing subscription rates for Saumur and Paris for one, six, and three months, including postage costs.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Moniteur: « Une dépêche du baron Gros au gouvernement de l'Empereur, transmise par la voie de Saint Pétersbourg et datée du 7 novembre, confirme la nouvelle de la signature de la paix entre le frère de l'Empereur et les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre. L'ultimatum de Sang Hai a été accepté. L'échange des ratifications du traité de Tientsin a eu lieu. 60 millions seront payés comme indemnité à la France; 3,750,000 fr. ont dû être versés à compte le 30 novembre. L'émigration des coolies est autorisée par le gouvernement chinois. Les églises, les cimetières et leurs dépendances appartenant autrefois aux chrétiens dans tout l'empire leur seront rendus par l'entremise du ministre de France. Un Te Deum et le Domine Salvum ont été chantés le 29 octobre dans la cathédrale de Péking, après le rétablissement sur le sommet de cet édifice de la croix qui le surmontait autrefois.

Nous avons déjà protesté contre les bruits répandus par les journaux anglais au sujet des désordres qui auraient eu lieu par suite de la prise du palais de l'empereur à Péking.

Les dépêches qui nous parviennent présentent ce désordre comme fort exagéré.

Ce qui s'est passé dans le palais est le résultat naturel de toute occupation de ce genre, et le butin a été partagé régulièrement et selon les lois de la guerre. (Le Pays.)

Une correspondance reçue de Pe-le-kia-ho en date du 25 septembre, et publiée par le Courrier de Marseille, rapporte un fait qui n'avait pas encore été publié.

« Le capitaine de Montauban l'a échappé belle le 21, en allant à une maison où on voulait mettre le quartier-général. Sept individus en sont sortis et l'ont manqué à dix pas. Alors sont arrivés les chasseurs à pied qui, eux, ne les ont pas manqués de plus loin. Les troupes, exaspérées par la trahison

du matin, ont peu fait de prisonniers, et la baïonnette a fait justice d'un grand nombre de ces lâches qui, après vous avoir flanqué leur coup de fusil, se jettent à genoux et baisent la terre à vos pieds. Vous aurez sans doute peine à comprendre qu'on tue un homme à genoux, mais si vous aviez vu ces perfides gredins, vous le comprendriez. La guerre est toujours une triste chose, mais avec un ennemi perfide et lâche elle devient affreuse, car alors votre sûreté vous ordonne de tuer l'homme qui est à genoux, parce que peut être est-il à genoux sur le fusil qu'il va vous décharger dans le dos, au moment où vous sortirez après lui avoir fait grâce.

Des informations particulières qui nous parviennent de Gaète, dit le Pays, nous apprennent que la situation reste encore la même.

Les conseils qui avaient été suggérés au roi François II n'ont amené, comme on sait, d'autre résultat que la proclamation dans laquelle il annonce sa ferme résolution de résister jusqu'au bout.

Nous empruntons à la correspondance Bullier, cette nouvelle manifestation de François II.

« Gaète, 8 décembre 1860.

« Peuples des Deux Siciles,

De cette place où je défends, plus que ma couronne, l'indépendance de la patrie commune, votre souverain élève la voix pour vous promettre des temps plus heureux. Trahis également, également dépossédés, nous nous relèverons ensemble de nos infortunes. L'œuvre de l'iniquité n'a jamais duré longtemps, et les usurpations ne sont pas éternelles.

« J'ai laissé tomber dans le mépris les calomnies, j'ai regardé avec dédain les trahisons, tant que trahisons et calomnies se sont attaquées seulement à ma personne. J'ai combattu non pour moi, mais pour l'honneur du nom que nous portons. Mais quand je vois mes sujets bien aimés en proie à tous les maux de la domination étrangère, quand je les vois, peuples conquis, porter leur sang et leurs biens en d'autres pays, foulés aux pieds par un peuple étranger, mon cœur napolitain bat d'indigna-

tion dans ma poitrine, et je suis consolé seulement par la loyauté de ma brave armée, par le spectacle des nobles protestations qui de tous les points du royaume s'élèvent contre le triomphe de la violence et de la fourberie.

« Je suis Napolitain; né parmi vous, je n'ai pas respiré un autre air; je n'ai pas vu d'autre pays, je ne connais pas d'autre sol que le sol napol. Toutes mes affections sont dans le royaume; vos coutumes sont mes coutumes; votre langue est ma langue; vos ambitions sont mes ambitions. Héritier d'une antique dynastie qui pendant de longues années régna sur ces belles contrées après en avoir reconstitué l'indépendance et l'autonomie, je ne viens pas, après avoir dépouillé les orphelins de leur patrimoine et l'Eglise de ses biens, m'emparer par la force étrangère de la plus délicieuse partie de l'Italie. Je suis un prince qui est votre et qui a tout sacrifié à son désir de conserver parmi ses sujets la paix, la concorde et la prospérité.

« Le monde entier l'a vu: pour ne point verser le sang, j'ai préféré risquer ma couronne. Les traitres, payés par l'ennemi étranger, s'asseyèrent dans mon conseil, à côté des fidèles serviteurs; dans la sincérité de mon cœur, je ne pouvais croire à la trahison. Il m'en coûtait trop de punir; je souffrais d'ouvrir après tant de malheurs une ère de persécutions; et ainsi la déloyauté de quelques-uns et ma clémence ont facilité l'invasion, qui s'est opérée par le moyen des aventuriers, puis en paralysant la fidélité de mes peuples et la valeur de mes soldats.

« En butte à de continuelles conspirations, je n'ai pas fait verser une goutte de sang; et l'on a accusé ma conduite de faiblesse. Si l'amour le plus tendre pour mes sujets, si la confiance naturelle de la jeunesse dans l'honnêteté d'autrui, si l'horreur instinctive du sang, méritent ce nom, oui, certes, j'ai été faible. Au moment où la ruine de mes ennemis était sûre, j'ai arrêté le bras de mes généraux pour ne pas consommer la destruction de Palerme.

« J'ai préféré abandonner Naples, ma maison, ma capitale chérie, sans être chassé par vous, pour ne pas l'exposer aux horreurs d'un bombardement comme ceux qui ont eu lieu plus tard à Capoue et à

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

CHAPITRE VI. — CHEZ LES BÉFIMSARAS.

Après le souper, quand la famille fut rassemblée selon l'usage dans le salon de la bastide, mon oncle n'attendit pas qu'on lui demandât la troisième partie de l'histoire de Bardan des Molleux.

Il n'avait plus été ni acteur, ni témoin des faits; sa narration fut plus concise que de coutume; je ne tenterai point de la reproduire textuellement.

Pour plus de clarté, je dois prendre la parole moi-même, et faire abstraction du cadre ordinaire du tableau. Je tâcherai d'oublier, pour quelques instants, les têtes gracieuses qui étaient attentives au récit de mon oncle, et surtout, s'il est possible, le charmant sourire d'Anna, cause de bien des distractions qu'il me faut m'efforcer de réparer.

Reportons donc notre scène en l'an de grâce 1823, le jour où M. de Coisin, après une longue campagne d'ou-

tenir la singulière promesse qu'il lui avait faite à Paris, dix ans auparavant.

« Du plus loin qu'il l'aperçut, — Je vous le disais bien, Roland, s'écria-t-il, je vous lais en avoir le fin mot, et je le sais.

« De quoi? demanda mon oncle avec étonnement.

« De l'histoire de notre Rodolphe Bardan; je l'ai revu. Mais entrons chez vous, je vous contraindrai de point en point tout ce que j'ai appris.

« En disant ces paroles, M. de Coisin entraîna mon oncle vers son hanc favori, où ils s'assirent à côté l'un de l'autre. On conçoit qu'une cigarette artistement roulée aida l'auditeur à écouter patiemment son visiteur inattendu.

« Depuis quinze jours, je cherche le moment de venir vous voir, mon cher Roland, dit le capitaine de vaisseau, mais j'étais dans les traces du désarmement; je ne pouvais quitter le port, vous savez ce que c'est? des ordres, des contre-ordres, une correspondance interminable: c'est à rompre le cerveau. Bref, vous n'ignorez pas que j'étais au large depuis trois ans; c'est bien finir, n'est-il point vrai? Car je vous imite, mon ami, je prends ma retraite; j'irai vivre aux environs de Bordeaux; le vin du cru vaut bien celui de Lamalgué. Mais ce n'est point là ce que j'ai à vous dire.

« Or, voici en substance ce qu'ajouta M. de Coisin: A bord de la fregate l'Artemise, que désarmait le

vieux capitaine de vaisseau, se trouvait un ancien chef de timonnerie qui avait connu au large le fameux des Molleux; il en parlait en homme qui n'a pas de secrets à garder, et répandait sur le gaillard d'avant son histoire, qui s'y popularisait.

« Il paraît d'abord qu'étant subrécargue de son navire portugais, Bardan complota avec quelques drôles le moyen de laisser le véritable capitaine à terre en pays étranger, garda le bâtiment à son compte pendant deux ou trois ans, et posa ainsi la base d'une fortune qui alla toujours en augmentant, jusqu'au moment où mon oncle et son ancien collègue le rencontrèrent à Paris. Mais comme il y avait dans cet aventurier un reste de probité assez inexplicable, il finit par renvoyer le navire à son armateur, avec l'intérêt exact des premiers capitaux, exposés en marchandises. Toutefois il ne jugea pas convenable de repartir en Portugal et ce fut alors qu'il rejoignit sa belle à Hambourg.

« La jeune fille avait des dispositions précoces; elle entendait à merveille la quasi-honnêteté que Rodolphe mettait en pratique.

« Car pour ma part, ajouta M. de Coisin, je n'ai jamais douté de sa complicité à l'endroit du fameux quine.

« On ne sait si les tuteurs de la nouvelle Hélène se montrèrent contraires aux vœux de son fidèle adorateur, mais il est positif qu'elle se rendit en Italie avec lui sans en demander la permission à personne.

Ancône. J'ai cru de bonne foi que le roi de Piémont, qui se disait mon frère et mon ami, qui me protestait qu'il désapprouvait l'invasion de Garibaldi, qui négociait avec mon gouvernement une alliance intime pour les vrais intérêts de l'Italie, n'aurait pas rompu tous les traités et violé toutes les lois pour envahir mes Etats en pleine paix, sans motifs ni déclaration de guerre. Ce sont là mes torts ; je préfère mes infortunes aux triomphes de mes adversaires.

» J'avais donné une amnistie, j'avais ouvert les portes de la patrie à tous les exilés, j'avais accordé à mes peuples une constitution ; je n'ai certes point manqué à mes promesses. Je me préparais à garantir à la Sicile des institutions libres qui auraient consacré, avec un parlement séparé, son indépendance administrative et économique, et écarté d'un seul coup tous les motifs de méfiance et de mécontentement. J'avais appelé dans mes conseils les hommes qui me semblaient les plus acceptables par l'opinion publique en ces circonstances, et autant que me l'a permis l'incessante agression dont je suis devenu la victime, j'ai travaillé avec ardeur aux réformes, aux progrès, à la prospérité de notre commun pays.

» Ce ne sont pas les discordes intestines qui m'arrachent mon royaume, mais je suis vaincu par l'injustifiable invasion d'un ennemi étranger. Les Deux-Siciles, à l'exception de Gaëte et de Messine, ces derniers asiles de leur indépendance, se trouvent aux mains du Piémont. Qu'est-ce que cette révolution a procuré aux peuples de Naples et de Sicile ? Voyez la situation que présente le pays. Les finances, naguères si florissantes, sont complètement ruinées, l'administration est un chaos, la sécurité individuelle n'existe pas. Les prisons sont pleines de suspects ; au lieu de la liberté, l'état de siège règne dans les provinces, et un général étranger publie la loi martiale, décrète la fusillade instantanée pour tous ceux de mes sujets qui ne s'inclinent pas devant le drapeau de la Sardaigne.

» L'assassinat est récompensé, le régicide obtient une apothéose ; le respect au culte saint de nos pères est appelé fanatisme ; les promoteurs de la guerre civile, les traites à leur pays reçoivent des pensions que paie le pacifique contribuable. L'anarchie est partout. Des aventuriers étrangers ont mis la main sur tout pour satisfaire l'avidité ou les passions de leurs compagnons. Des hommes qui n'ont jamais vu cette partie de l'Italie ou qui dans une longue absence en ont oublié les besoins constituent notre gouvernement. Au lieu des libres institutions que je vous avais données et que je désirais développer, vous avez eu la dictature la plus effrénée, et la loi martiale remplace maintenant la Constitution. Sous les coups de vos dominateurs disparaît l'antique monarchie de Roger et de Charles III, et les Deux-Siciles ont été déclarées province d'un royaume lointain. Naples et Palerme sont gouvernées par des préfets venus de Turin.

» Il y a un remède à ces maux et aux calamités plus grandes encore que je prévois : la concorde, la résolution, la foi dans l'avenir. Unissez-vous autour du trône de vos pères. Que l'oubli couvre pour toujours les erreurs de tous ; que le passé ne soit jamais un prétexte de vengeance, mais une leçon salutaire pour l'avenir. J'ai confiance dans la justice de la Providence, et, quel que soit mon sort,

je resterai fidèle à mes peuples comme aux institutions que je leur ai accordées. Indépendance administrative et économique entre les Deux-Siciles, avec des parlements séparés, amnistie complète pour tous les faits politiques, tel est mon programme. Hors de ces bases, il ne restera pour le pays que despotisme et anarchie.

» Défenseur de l'indépendance de la patrie, je demeure et combats ici pour ne point abandonner un dépôt si saint et si cher. Si l'autorité retourne dans mes mains, ce sera pour protéger tous les droits, respecter toutes les propriétés, garantir les personnes et les biens de mes sujets contre toute sorte d'oppression et de pillage. Si la Providence, dans ses profonds desseins, permet que le dernier boulevard de la monarchie tombe sous les coups d'un ennemi étranger, je me retirerai avec la conscience sans reproche, avec une foi inébranlable, avec une résolution immuable, et, en attendant l'heure véritable de la justice, je ferai les vœux les plus fervents pour la prospérité de ma patrie, pour la félicité de ces peuples qui forment la plus grande et la plus chère portion de ma famille.

» Le Dieu tout-puissant, la Vierge immaculée et invincible, protectrice de notre pays, soutiendront notre cause commune.

» Signé FRANÇOIS.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* contient un rapport adressé à l'Empereur par S. Exc. M. le ministre d'Etat concernant la nouvelle organisation du service des haras.

— Le journal officiel contient également le décret qui amnistie la presse de toutes condamnations prononcées jusqu'à ce jour pour délits et contraventions.

Cette mesure était attendue comme le complément logique des actes accomplis depuis quelques jours par le gouvernement.

— S. Exc. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, est revenu de Londres jeudi, et a repris immédiatement ses fonctions.

— Ainsi que nous l'avons déjà dit, un nouveau système d'habillement est depuis quelque temps mis en essai dans deux régiments de la garnison de Paris (les 56^e et 74^e de ligne). D'après ce système, ce seraient les sous-officiers et soldats eux-mêmes qui prendraient désormais leurs effets d'habillement sur leur masse d'entretien, au lieu de les recevoir gratuitement de l'Etat. Pour atteindre ce but, la première mise de cette masse et les allocations journalières qui l'alimentent seraient nécessairement plus élevées, mais il résulterait, espère-t-on, cet avantage : que les hommes, plus directement intéressés à la conservation d'effets qui leur appartiendraient en propre, et qu'ils devraient renouveler à leurs frais, en auraient un plus grand soin, et qu'en définitive il pourrait en résulter de notables économies pour l'Etat.

Les instructions émises par l'autorité militaire supérieure au sujet de cet essai comparatif du système d'habillement au compte de la masse individuelle donnent la nomenclature suivante des effets qui seront désormais mis au compte des hommes, savoir : le pantalon de drap, l'habit, la capote, la

veste, le bonnet de police, et les accessoires de toute nature de ces mêmes effets, tels que boutons, galons de grade, épaulettes, etc. Quant aux schakos, ils continueront, comme tous les effets de grand équipement, à être fournis et remplacés conformément aux dispositions en vigueur.

Les effets compris dans la nomenclature qui précède comme devant être remplacés sur les fonds de la masse individuelle cesseront d'être soumis à une durée légale. Les hommes devenant ainsi propriétaires de ces mêmes effets, puisqu'ils les auront payés de leurs deniers, auront le droit de les emporter quand ils quitteront le corps, comme ils emportent actuellement leurs effets de linge et chaussure et leurs autres effets de petit équipement.

Les effets laissés à la disposition des hommes après remplacement serviront, pour les corvées, à la salle de police, à l'infirmerie et pour les préparations.

Les hommes rayés des contrôles avant un an de service abandonneront à l'Etat la totalité de la première mise ; ceux qui seront rayés après trois ans de service et plus n'opéreront aucun versement.

— Un journal belge rapporte l'anecdote suivante :

Il y a quelques jours, un voyageur belge arrive à Valenciennes par le chemin du Nord, et se met à table d'hôte en plaçant son sac de voyage près de lui sur une chaise. Le lendemain, à son départ, il n'est pas peu étonné de voir figurer sur sa note un souper pour deux ; sur sa réclamation, on lui explique que son sac de nuit ayant occupé la place d'un voyageur, il devait supporter la perte qu'il avait occasionnée au maître d'hôtel.

L'étranger paye sans mot dire et part pour la Belgique. Peu de jours après cet incident, il repasse à Valenciennes et descend dans le même hôtel. Sans avoir profité de la leçon du précédent voyage, il remet son inséparable sac de nuit près de lui sur un siège, mais cette fois, à chaque plat qui fait le tour de la table, le sac est ouvert et reçoit tantôt une aile de volaille, tantôt une portion de filet de bœuf, tantôt une tranche de jambon.

Rien ne passe devant le sac dévorant, sans lui laisser une noble part. A la fin, les choses sont poussées au point que les gens de l'hôtel hasardent une réclamation ; alors le voyageur dit :

« L'autre soir, mon sac n'avait pas faim ; mais aujourd'hui, vous le voyez, son appétit est très-ouvert, cela fait compensation. » La première visite du sac ayant été expliquée aux autres convives de la table, tous les rieurs passèrent du côté du voyageur.

CHRONIQUE LOCALE.

Un porte-monnaie en peau, fermoir en acier, contenant 93 fr. 30 c., a été trouvé le 6 décembre 1860 dans les rues de Saumur.

Il est déposé au Bureau de Police.

Pour chronique locale et faits divers : R. CORR.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* : Les départements ministériels restent classés de la manière suivante :

Ministère d'Etat, — Ministère de la justice, — Ministère des affaires étrangères, — Ministère de

Là, notre héros commença par trancher du grand seigneur acheta ou usurpa le titre de comte, et sût si bien nager entre deux eaux, qu'on ne jurait que par lui dans tout le royaume de Naples.

Des Molleux, intrépide, adroit, riche et prodigue, acquit alors ces connaissances militaires dont mon oncle avait lieu de s'étonner, comme on s'en souvient.

En 1815, au moment de la chute de Murat, des Molleux a connaissance de ses projets de fuite, sollicite des ordres et obtient de commander le navire qui portait les objets d'art, les meubles et une partie des richesses de l'infortuné roi de Naples. Il devait prendre les devants. Une fois en mer avec son Hélène qui ne le quittait plus, il fait voile pour Marseille, affecte les démonstrations les plus royalistes, et vend son bâtiment au premier venu.

Telle était l'origine de son magnifique aménagement, de ses tableaux, de ses statuettes et de cette vaisselle plate dont mon oncle avait remarqué les armes effacées avec soin et remplacées par une couronne de comte.

La fin tragique de Murat ne laissait aucune inquiétude à des Molleux ; il fit parade des dépouilles du malheureux prince, éblouit les généraux alliés par son luxe, les traita avec une magnificence sans égale, et s'en fit des marche-pieds pour s'approcher du pouvoir.

Il était trop adroit pour échouer dans son entreprise ; la Restauration fut sa dupe. Le comte des Molleux vit ra-

pidement grandir son crédit. Mais sa soif insatiable de richesses, le désir d'augmenter une fortune qui eût suffi à tout autre, et enfin son infatigable activité, furent les causes de l'ardeur avec laquelle il se jeta dans la folle entreprise des Velocifères, qui fit tant de bruit à cette époque.

Le chef de timonerie de M. de Coisin racontait volontiers les nombreuses barateries de des Molleux ; car, quelque soin qu'on prenne de s'entourer de la mer et de s'en faire un rideau impénétrable pour voiler ces sortes de tentatives, la vérité finit toujours par être découverte. Les vagues ne sont pas muettes comme les poissons. Aussi Rodolphe Bardan ne trouva-t-il pas de meilleur moyen, pour couvrir ce qu'il y avait de louche dans son passé, que de se rendre l'homme indispensable de la police secrète. Il en était un des ressorts les plus actifs. C'était son ancre de salut ; c'était peut-être plus que cela pour lui, car il continuait à se regarder comme créancier de la France pour près d'un milliard, et n'avait pas absolument renoncé à rentrer dans sa créance.

Son entreprise commerciale était-elle un moyen détourné de prendre une revanche terrible ? Quoi qu'il en soit, grâce à sa position et à sa vigilance, il apprit à temps, par des agents subalternes, la chute imminente de sa dernière speculation. Aussitôt il réalisa ses objets, les plus précieux et prend la poste pour atteindre la frontière.

Le consul français de Gibraltar, ancien chef de section à la préfecture de police, avait donné ces détails à M. de Coisin, lorsqu'au retour de l'Inde l'*Artémise* avait relâché dans ce port.

La disparition du comte des Molleux avait trop occupé les bureaux pour qu'on ne devinât pas quel rôle il jouait. Ce qu'un employé n'aurait pas osé divulguer en 1816, le consul le dit franchement en 1823, surtout quand il s'y vit amené par le récit des événements qu'on va lire et dont le capitaine de vaisseau faisait le sujet de sa conversation.

Après avoir visité nos comptoirs des Indes, l'*Artémise* avait mission d'aller à Tintingue, dans l'île de Madagascar, pour lever le plan de la baie, où l'on projetait alors un établissement.

Son arrivée dans la rade, l'une des plus belles du monde, attira un grand nombre de naturels ; chacun fut surpris d'apprendre par eux qu'un Français, établi dans l'intérieur de l'île y jouissait d'une grande influence.

Le commandant, d'après ses instructions, devait ne rien négliger pour se créer des relations amicales sur ces côtes : il lui écrivit donc de vouloir bien se rapprocher. On laisse à juger de l'étonnement de M. de Coisin quand il vit paraitre à son bord, quelques jours après, ce même Rodolphe Bardan, ce des Molleux que le chef de timonerie reconnut aussitôt.

Intérieur, — Ministère des finances, — Ministère de la guerre, — Ministère de la marine et des colonies, — Ministère de l'instruction publique et des cultes, — Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Ministère de la Maison de l'Empereur.

Toutefois, les ministres, avec ou sans portefeuille, prennent rang entre eux, comme suit, d'après l'ancienneté déterminée par la durée de leurs services, en qualité de membres du conseil des ministres, à l'exception du ministre d'Etat qui conserve la préséance.

LL. E. le comte Walewski, ministre d'Etat; — M. Baroche, ministre sans portefeuille; — M. Magne, ministre sans portefeuille; — M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; — Le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur; — M. Billault, ministre sans portefeuille; — M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes; — M. Delangle, garde des sceaux, ministre de la justice; — Le comte de Persigny, ministre de l'intérieur; — Le maréchal comte Randon, ministre de la guerre; — Le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies; — M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères; — M. de Forcade, ministre des finances.

Londres, 20 décembre. — *Dépêche officielle.* — L'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Saint Pétersbourg annonce avoir reçu une lettre de lord Elgin mentionnant le traité de paix conclu avec la Chine, la publication de ce traité, et la marche des armées alliées sur Tien-Tsin. Lord Elgin ne parle pas des prisonniers; il dit que le général Ignatieff lui a été utile dans les négociations.

Le général Ignatieff annonce que les prisonniers anglais Norman, Anderson et le correspondant du *Times*, et les Français Dubot, intendan de l'expédition française, un de ses aides-de-camp, et un colonel d'artillerie ont été massacrés par les Chinois. Le nombre total des victimes est de 19. — Ravas.

A ce moment où les journaux illustrés sont plus goûtés que jamais, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un recueil qui s'est toujours distingué par la beauté de ses gravures et l'élégance de sa rédaction.

L'*Illustration* est le premier journal illustré qui ait été fondé en France. Depuis dix-huit années que l'*Illustration* existe, elle est toujours restée fidèle à son programme de journal universel, ayant sa place marquée dans les familles.

L'*Illustration* est, en outre, le seul journal illustré soumis au timbre et au cautionnement, c'est-à-dire le seul pouvant donner des nouvelles politiques.

Depuis qu'elle existe, l'*Illustration* a toujours entretenu dans les pays étrangers des correspondants qui lui envoient des croquis et des notes sur tous les sujets intéressants. C'est ainsi qu'elle a pu tenir ses lecteurs au courant de tous les événements qui se sont passés en Chine, en Italie, en Sicile et en Syrie. Partout elle a des correspondants ou des envoyés spéciaux.

Le succès de cette publication, basé sur les soins scrupuleux apportés dans l'exécution de ses dessins, ainsi que sur l'excellence de sa rédaction, qui a depuis longtemps posé l'*Illustration* au nombre de nos

premiers recueils littéraires, est d'ailleurs bien prouvé par la multitude des copies qui se sont créées autour d'elle, copies dont le prix réduit suffirait à expliquer l'infériorité.

VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE).

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE.

La Compagnie immobilière de Saint-Etienne, subrogée par décret impérial, en date du 23 septembre 1858, dans tous les droits et privilèges de l'administration municipale de cette ville, pour la reconstruction des quartiers St-André et des Gands, déclarée d'utilité publique par le même décret, émet huit mille obligations de CINQ CENTS FRANCS l'une, avec garantie et affectation hypothécaire sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer lesdits quartiers.

Conditions et avantages de la souscription :

1^o Les obligations garanties par voie d'affectation hypothécaire sur tous les immeubles de la Compagnie, sont de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs;

2^o Le versement s'effectue en une seule fois ou par cinquième, de mois en mois, à partir du versement du premier cinquième, qui s'opère soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois;

3^o L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, soit à St-Etienne, au siège de la Compagnie, soit dans les chefs lieux de département à la caisse des banquiers chargés de la souscription;

4^o Le prêteur qui effectue son versement par cinquième n'en touche pas moins l'intérêt à cinq pour cent sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième;

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de quatre francs seize centimes par chaque obligation de 500 francs;

5^o Le remboursement des obligations désignées chaque année par le tirage au sort, s'opère dans un délai de 50 ans à 625 francs; au lieu de 500 francs, taux de l'émission; en sorte qu'il y a un bénéfice de 125 francs par chaque obligation;

6^o Les fonds, au fur et à mesure de leur versement, sont employés en constructions, sur des terrains appartenant à la Compagnie immobilière, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de vingt millions.

La souscription est ouverte dans le département de Maine-et-Loire :

A Angers, chez MM. Blonin et C^o, banquiers;

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^o, banquiers;

A Doué, chez M. Abraham, banquier;

A Cholet, chez M. Boutillier-Saint-André, banquier;

A Chemillé, chez MM. Audiau et C^o, banquiers;

A Baugé, chez M. Rocher, banquier;

A Beaufort, chez M. Régnier, banquier;

A Segré, chez M. Chasseloup de Châtillon.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse de Paris semble un peu épuisée en ce

moment par la lutte qui s'est livrée avant que le coupon fût détaché sur la rente 3 %. Elle se recueille maintenant avant de fournir une nouvelle campagne; les affaires ne présentent pas beaucoup d'animation, mais comme la situation n'offre de toutes parts que des aspects très-rassurants, il y a tout lieu d'espérer que la rente va reprendre insensiblement sa marche vers le cours de 70 fr.

La grande affaire dont se préoccupe en ce moment le marché, est celle de l'emprunt ottoman, que la Caisse générale des chemins de fer vient de prendre sous son patronage et de présenter au public, qui paraît disposé à lui faire le meilleur accueil. Cette souscription n'est ouverte que depuis mardi, et le concours des souscripteurs est tel qu'il n'est pas douteux que la totalité de l'emprunt ne soit rapidement couverte.

La forme sous laquelle il est émis répond essentiellement aux goûts des capitalistes. Des obligations de 312 fr. 50, remboursables à 500 fr. dans un délai de 36 années, et produisant 30 fr. d'intérêt. Ces conditions offrent des avantages sans précédent, et il ne faut pas s'étonner que dès à présent ces obligations soient recherchées avec primes sur le marché.

Les sceptiques se préoccupaient surtout de la question de garantie; mais sous ce rapport, leur édification doit être complète, car un firman impérial du Sultan affecte à cette garantie les revenus généraux de l'empire Ottoman et spécialement les revenus affermés, qui s'élèvent à 32 millions de francs par an.

Les actions de la Caisse des chemins de fer particulièrement intéressées dans cette affaire, ont été par suite fort recherchées et ont monté de plus de 100 fr. Elles sont fermes à 360 fr.

D'autres grandes valeurs ont donné lieu à des affaires suivies, le crédit foncier, dont les actions sont en si grande faveur auprès des capitalistes, est particulièrement recherché en vue du prochain tirage de ses lots de décembre. Il se tient à 920 et 924 25.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 645, ses actions nouvelles à 625. Le sous-comptoir des Entrepreneurs se traite à 112 50.

Il y a beaucoup de calme sur les marchés des chemins de fer. Cependant la rareté des titres maintient les cours très-fermes, d'autant plus que l'exercice assez avancé, permet dès à présent d'apprécier les résultats des diverses lignes, qui sont très-satisfaisants.

Les chemins étrangers, et surtout les Espagnols, donnent lieu à des transactions très-souventes; les Saragosses sont recherchés à 560, les Barcelonnes à 470, les Séville-Xérès à 520.

Parmi les valeurs industrielles, nous signalerons surtout le Rivoli, qui se tient de 137 50 à 140. Les Voitures qui sont lourdes à 71 25 et les Docks fermes à 208 75.

BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 68.

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 68 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Bon! fit le vieux maître, revoici le Bardan, le Dinan, le Banian, la doublure de Nathan!...

Et l'histoire de Rodolphe, adonnée de nouveaux commentaires, fit bientôt les délices de l'équipage de l'*Artemise*.

Une certaine dose du fantastique si cher aux matelots se mêla nécessairement aux dires du narrateur; l'antique légende de *Nathan-la-Flibuste* fut évoquée à bord de la frégate, comme elle l'est en tous pays de traite ou de piraterie chaque fois qu'apparaît un aventurier célèbre.

Rodolphe Bardan, ci-devant comte des Molleux et présentement transformé en potentat malgache, était dans les meilleures conditions pour fournir une page de plus à la légende interminable du gaillard d'avant.

— Ah! parbleu! s'écria de son côté le baron de Coisin en pensant à mon oncle, le colonel Roland ne croyait pas que je pusse jamais être si bien informé.

Il fit entrer Rodolphe Bardan dans la galerie.

L'aventurier avait alors de quarante-six à quarante-huit ans, mais paraissait bien moins âgé. Ses moustaches et sa barbe qu'il laissait croître de toute leur longueur, n'avaient pas trop blanchi; son teint jaune et brûlé par le soleil donnait à sa physionomie un aspect farouche qu'augmentait encore son regard magnétique qu'on se rappelle, et qui n'avait rien perdu de sa vivacité. D'ailleurs, il portait entièrement le costume d'un chef de

Bétimsaras.

— Je suis roi de cinq tribus, dit-il d'un ton grave en s'asseyant. Tout autre que vous, monsieur le baron de Coisin, n'aurait point reçu ma visite. Je touche au terme d'une vie qui me pèse, et je suis las, enfin de ma lutte constante avec la fortune. En vérité, j'aurais mieux fait de me contenter de ma petite place à Strasbourg, ou même de mon secrétariat de Lisbonne. Je finirai comme j'ai commencé... C'est une triste étoile que celle d'un aventurier!

Après cet exorde, il parut attendre que le commandant prit la parole. M. de Coisin voulut aussitôt l'entretenir des intérêts du commerce français à Madagascar.

— Inutile... répondit cet homme étrange. Je ne puis durer longtemps désormais, à moins que... Mais c'est folie que d'y songer.

— Quoi donc? s'écria le capitaine de vaisseau pour avoir le sens de sa pensée.

— A moins, l'avouerais-je? reprit-il avec effort, que vous ne consentiez à sauver le roi comme autrefois le galérien.

Le silence de l'officier supérieur était une réponse cruelle; Bardan n'en parut pas étonné; il comprit que l'expérience avait mûri M. de Coisin, et lui avait enlevé son ancienne audace; il comprit qu'il n'avait plus affaire au téméraire contrebandier d'autrefois, à l'émigré, au proscrit montant sous un faux nom un simple caboteur,

mais bien à un serviteur du roi, au commandant d'un navire de guerre.

De son côté, le capitaine de vaisseau sentait au fond du cœur plus de dégoût que de pitié pour ce coureur d'aventures. Il savait tous les degrés de l'échelle qu'il avait parcourue. Enfin, il n'osait compromettre le succès d'une mission importante en indisposant les naturels par un enlèvement dont il soupçonnait l'étendue.

Bardan ne pouvait s'évader sans dépouiller ses nouveaux sujets; il ne cherchait, en effet, qu'un moyen d'aller jouir dans un pays civilisé des trésors amassés à leurs dépens.

— Je le vois, dit l'aventurier en hochant tristement la tête, bien des années ont passé sur nous leur impitoyable niveau; mais si je ne puis atteindre un but auquel j'avais déjà renoncé avant l'arrivée de l'*Artemise*, du moins je ne mourrai pas sans avoir eu la consolation d'acquitter une dette sacrée.

Alors, voyant M. de Coisin attentif à ce qu'il allait ajouter, il resta quelques instants plongé en lui-même, comme pour coordonner ses souvenirs, et reprit sa propre histoire au point où son oncle l'a laissée au chapitre précédent.

(La suite au prochain numéro.)

OUVERTURE DES MAGASINS D'ÉTRENNES DE POLTI FRÈRES

7, RUE ROYALE, A TOURS.

Tout le monde voudra visiter les Magasins de cette importante Maison, dont les assortiments, vraiment extraordinaires, rivalisent avec les premières maisons de la capitale.

Bijouterie (Parures pour Mariages), Joaillerie, — Orfèvrerie, Bronzes d'art, — Candélabres, Lampes de luxe, — Pendules, Montres de Genève et de Suisse garanties.

Seuls correspondants de la MAISON CH. CHRISTOFLE ET C^o, pour la vente de leur orfèvrerie. (617)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 23 décembre 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la Société des Amis Réunis, au Pont-Foucharde, commune de Bagnoux, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ladite société, à la requête de MM. Bigot, président, et Sigonneau, secrétaire.

Il sera vendu :

Un billard et ses accessoires, pendule, glace, tables, tabourets, verres, vin en bouteilles, bouteilles vides, poêle, bancs de jardin, jeu de tonneau, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

De construction récente,

Propre au commerce, au centre de Saumur.

S'adresser à M^e CLOUARD. (619)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 30 décembre, à midi,

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à la dame LEBEAUPIN-SANZAY.

Commune de Souzay.

1^o Huit ares 25 centiares de terre, au Champ-Michaud, et 5 ares 50 centiares de bois, joignant ce morceau.

2^o Seize ares 50 centiares de terre, au même lieu.

3^o Onze ares de vigne, aux Rochettes, à Champeigné.

4^o Cinq ares 50 centiares de terre, au même lieu.

5^o Cinq ares 50 centiares de vigne, en Boutifolle, au bas de Champeigné.

6^o Cinq ares 50 centiares de terre, avec rangées, à Champeigné.

7^o Cinq ares 50 centiares de terre, aux Fourneaux.

Commune de Parnay.

8^o Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Serceaux.

9^o Deux ares 75 centiares de terre, même commune.

S'adresser audit M^e DUTERME.

A VENDRE

PLANT DE VIGNE ROUGE, de 3 ans bien enraciné.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (621)

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11, et de M^e DUTERME, notaire, en la même ville.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

D'UNE GRANDE ET TRÈS-BELLE

MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n^o 32,

Anciennement habitée par M. le général BUDAN DE RUSSÉ.

L'adjudication aura lieu le dimanche 23 décembre 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, commis à cet effet par le tribunal.

DÉSIGNATION.

Une MAISON, située à Saumur, rue du Temple, n^o 32, consistant en salon de compagnie, petit salon à côté, salle à manger, office, chambre à côté, vestibule; plusieurs chambres au premier et au second étage; greniers; cuisine sous la salle à manger; cour, remise, écurie et servitudes; joignant au couchant et au midi la maison de M. Guillemard, au nord la maison de M. Gauthier-Lehoux, au couchant M^{me} de Gautret, au levant la rue du Temple.

MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M^e Duterme, et déposé en son étude, la maison sus-désignée sera mise en vente sur la mise à prix de 26.000 francs, fixée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 8 novembre 1860, ci. 26,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o A M^e DUTERME, notaire à Saumur;

2^o A M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait. Signé : LABICHE. (585)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAISON

Rue Beaurepaire, n^o 31,

Composée de 10 pièces, plusieurs cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser audit notaire. (570)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En détail, de gré à gré,

LA FERME

DU PETIT-TERTRE

Commune de Saint-Lambert des-Lèves, cantons du Carrefour et du Chapeau.

S'adresser audit notaire, et à MM. CHEVALIER, de Mouliberne, qui seront à Saumur tous les samedis. (608)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Maison et un Jardin,

Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard et de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (557)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

MAISON avec COUR, JARDIN et SERVITUDES,

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (571)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une PROPRIÉTÉ, appartenant à M^{me} Alexandre Baillergeau, consistant en prés, terres labourables et pâturés, formant un ensemble de 14 hectares 3 ares, située aux Hurandières, commune de Saumur, joignant au levant la levée d'Esceinte, au couchant la prairie du Bray, au nord la Loire et M. Bidier, au midi le chemin Charrier et l'établissement de M. Rocher.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et, pour visiter les lieux, à M. CHASLE, greffier de la justice de paix, rue des Pâiens. (592)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A LOUER

UN APPARTEMENT COMPLET

Avec Ecurie, Remise ou non.

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n^o 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Moutreuil-Bellay.

Commune de Méron.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 janvier 1861, en l'une des salles de la Mairie de la commune de Méron, par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Moutreuil-Bellay.

1^{me} — Le marais dit le Grand-Maraais-de-Vaux, et celui appelé l'Ne-d'Anières, contenant ensemble environ 40 hectares.

2^{me} — Et le Petit-Commun, situé près la Pichauderie, contenant 44 ares.

Ces biens seront divisés par lots de 40 ares.

La durée du bail sera de neuf années.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PATOUEILLE, dépositaire du cahier des charges. (602)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, commune de St-Lambert, L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.

S'adresser à M^{me} veuve MONPOINT, qui l'exploite actuellement. (579)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CRUDEAU père. (547)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit tous les samedis et dimanches

DES TRUFFES

DU PÉRIGORD

Première Qualité.

Ancienne Maison LECOMTE

Rue de la Tonnelle.

M^{me} V. LECOMTE a l'honneur d'informer qu'elle vient de reprendre la direction de son ancienne MAISON DE CHARCUTERIE, rue de la Tonnelle, qu'elle avait cédée à son fils.

M^{me} Lecomte espère qu'on voudra bien lui continuer la confiance qui lui avait été autrefois accordée. Rien ne sera changé dans la manière d'opérer, et son intention est de rétablir sa maison d'après les mêmes principes qui lui avaient valu sa réputation depuis 40 ans. (546)

Saumur, P. GODET, imp.